

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Demande d'immatriculation au Registre des Entreprises et/ou Registre du commerce et des Sociétés d'une personne exerçant déjà une activité artisanale et/ou commerciale et relevant du régime micro-social simplifié après le 19 décembre 2014

Formulaires :

- Formulaire P2 ([document à télécharger](#))
 - Formulaire JQPA
- si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

- Rubriques
- Créer et Reprendre
 - Centre de Formalités des Entreprises

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce et des sociétés) :

- Avis de situation au répertoire SIRENE ([document à télécharger](#))
- Copie du formulaire P0 envoyé à l'URSSAF

Pour la personne

- Copie de la pièce d'identité : carte d'identité recto-verso, ou passeport en cours de validité, ou carte de séjour ou carte de résident à jour et en cours de validité (adresse)

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE *) :
 - * OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie
 - S'ils résident en France** :
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan » « commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
 - S'ils ne résident pas en France** :
copie de la pièce d'identité en cours de validité du pays de résidence

- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation ([document à télécharger](#))
- Déclaration d'insaisissabilité (le cas échéant)
- Déclaration d'option de conjoint collaborateur (art.27 du décret n°84-406 du 30 mai 1984 et art.5 du décret n°2006-966 du 1^{er} août 2006) ([document à télécharger](#))
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin : copie du ou des diplôme(s) ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail du salarié qualifié, accompagné de ses diplômes ou certificats de travail sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas



Pour les métiers du bâtiment , vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

En cas de mariage

Si régime de communauté de biens (confusion du patrimoine de l'entreprise et du patrimoine commun des époux): régime légal de la communauté réduite aux acquêts (avec ou sans contrat) ou communauté universelle

- 3 attestations de la délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens du conjoint ([document à télécharger](#))

Règlement de frais de dépôt en sus (voir frais d'immatriculation au RCS ci-dessous)

Pour le local ou le fonds

- Justificatif de jouissance du local
 - Si local commercial : copie du bail
 - Si adresse de l'entreprise au domicile de l'entrepreneur :
 - Si propriétaire: copie de la taxe foncière recto-verso ou du titre de propriété
 - Si locataire : copie du bail d'habitation ou de la taxe d'habitation ou de la dernière quittance de loyer ou facture de moins de 3 mois (gaz, téléphone, électricité) ou autorisation du propriétaire (([document à télécharger](#)) + justificatif de propriété
 - Si hébergé chez un tiers : attestation d'hébergement ([document à télécharger](#)) + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
 - Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture : copie du contrat de domiciliation
- Justificatif pour le fonds :
 - Reprise de fonds par achat, apport ou donation : copie de l'acte de vente (d'apport ou de donation) enregistré
 - Location-gérance : copie du contrat de location-gérance et copie de la publication dans le journal d'annonces légales

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pas de frais pour la Chambre de Métiers d'Alsace

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 2,82 €** uniquement pour un achat de fonds, location-gérance
- 8,45 €** en plus si attestation d'information au conjoint commun en biens

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- 55,20 €** sur rendez-vous par chèque à l'ordre de la CMA
- 45,00 €** par dépôt ou envoi postal par chèque à l'ordre de la CMA

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :